



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Blessures en service des policiers et gendarmes

Question écrite n° 35831

Texte de la question

Mme Emmanuelle Ménard interroge M. le ministre de l'intérieur sur le nombre de blessés en service dans les rangs de la police et de la gendarmerie nationale au cours des deux dernières années. Les années 2019 et 2020 ont été marquées par plusieurs manifestations violentes, et notamment lors des rassemblements de « gilets jaunes » avec des scènes de violences graves. En 2019, à Paris comme dans beaucoup de villes de provinces, les manifestations hebdomadaires des « gilets jaunes » ont été émaillées de nombreux actes hostiles aux forces de l'ordre, entraînant de nombreuses blessures pour les policiers et gendarmes présents. Le 28 novembre 2020, après la « marche des libertés », le ministre faisait état de « 98 blessés parmi les policiers et les gendarmes ». Plus récemment encore, le 5 décembre 2020 à Paris, lors d'une autre manifestation contre la loi « Sécurité globale », des médias ont fait état de « policiers et gendarmes noyés sous une pluie de projectiles ». En novembre 2019, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales publiait une note relative aux « chiffres 2018 ». À l'époque, c'était déjà plus de 20 300 policiers et gendarmes qui avaient été blessés dans le cadre de leurs activités, dont un peu plus de la moitié « en mission ». Ce rapport pointait du doigt la forte augmentation des blessures à la suite d'une agression entre les années 2017 et 2018 : + 20 % chez les policiers nationaux et surtout + 60 % au sein de la gendarmerie. Elle lui demande donc s'il est en mesure de communiquer les chiffres des blessés parmi les forces de l'ordre pour les années 2019 et 2020 mais également le nombre d'agents en arrêt maladie longue durée suite à des blessures.

Données clés

Auteur : [Mme Emmanuelle Ménard](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35831

Rubrique : Police

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 janvier 2021](#), page 611

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)